



Problemes familiaux et succession

Par rha2chry, le 14/05/2013 à 16:46

nous sommes trois enfants , notre pere accuellement atteind d un cancer vie avec une compagne(verification faite ni pacs ni remarie), il possedait une maison venant de ses parents pour laquelle une donation de leur vivant de ses deux parents avait ete faite . notre pere a vendu la maison alors que son pere est toujours vivant se dernier age de 102 ans , ma question notre pere avait il le droit de vendre cette maison sans l accord du grand pere (je crois bien que sur la donation il etait ecrit au deces des deux). De plus notre pere a fait des cheques de la quasi totalite de la somme de la vente certainement a sa compagne, avons nous un recourd , pouvons nous faire annuler la vente ou en derniere possibilite faut il le mettre sous tutelle sans compter qu elle nous interdit de le voir .merci d avance pour vos reponse